

Sur les Conditions de travail :

Reconnaissance des spécificités professionnelles : repas décalés, changements de rythmes de travail, impact sur la santé.

Suppression des services en coupures sur les grandes lignes régulières pour sortir des journées de travail et services intenable.

Mise en place de services directs avec une moyenne d'amplitude de travail quotidienne de 7h30.

Réduction du temps de travail à 32 h hebdomadaires sans perte de salaire pour créer des embauches immédiates et en nombre suffisant, réduire les inégalités et la précarité, améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs du réseau.

Mise en place de toilettes au terminus des lignes :

Ceci résulte d'une question de santé, d'hygiène et de dignité humaine.

Sur les Coefficients :

Pour une réelle reconnaissance de nos métiers, nos qualifications, revalorisation pour l'ensemble des salariés des différentes catégories, du passage au coefficient supérieur.

Sur l'évolution de carrière :

Majoration, évolution des échelons en % et plafonnement à 43 ans de la grille d'ancienneté.

(Ci-joint proposition de la CGT avec bonification de la grille d'ancienneté).

Mutuelle :

Prise en charge à 100 % des cotisations de la mutuelle groupe entreprise par l'employeur.

A Yzeure, le 26 mars 2026

Pour la délégation CGT

COLLOT Jean Marc

Lemouchia Abdel



Remise en
main propre
Le 26/03/2026.
